



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
24 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session annuelle de 2012**

4-10 septembre 2012, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la Population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la Guinée équatoriale**

Assistance indicative proposée à titre indicatif par le FNUAP : 19,8 millions de dollars des États-Unis, dont 5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 14,8 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et d'autres ressources ordinaires, notamment.

Durée du programme : Cinq ans (2013-2017)

Cycle de l'assistance : Sixième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

**Assistance indicative proposée, par domaine essentiel  
d'activité du programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de résultats du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé maternelle et néonatale	0,9	5,0	<b>5,9</b>
Planification familiale	0,8	-	<b>0,8</b>
Santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle	0,8	-	<b>0,8</b>
Égalité entre les sexes et droits génésiques	1,25	0,7	<b>1,95</b>
Disponibilité et analyse des données	0,5	9,1	<b>9,6</b>
Coordination du programme et assistance	0,75	-	<b>0,75</b>
<b>Total</b>	<b>5,0</b>	<b>14,8</b>	<b>19,8</b>



## I. Analyse de la situation

1. L'environnement sociopolitique de la Guinée équatoriale est stable, et son gouvernement est élu démocratiquement. Le pays est divisé en deux régions : une partie insulaire où se situe la capitale, Malabo, et une partie sur le continent qui abrite 80 % de la population. La population est estimée à un million de personnes.
2. Dernièrement, le pays a connu une croissance économique rapide grâce aux revenus du pétrole et du gaz. Le produit intérieur brut par habitant est passé de 5 420 dollars en 2000 à 23 570 en 2010. Néanmoins, l'accès aux services de base demeure très difficile. Soixante-dix pour cent de la population est pauvre.
3. Le manque de données fiables entrave la planification et le suivi des programmes. Si le gouvernement a procédé à des recensements en 1994 et en 2001, ces données sont maintenant obsolètes. La plupart des indicateurs n'ont pas été calculés, et les données n'ont pas été ventilées par âge et par sexe. La publication de l'enquête sur la démographie et la santé prévue pour la mi-2012 devrait améliorer la situation.
4. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 352 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1994 et n'a pas été recalculé depuis. Ce taux élevé est dû à une capacité humaine inappropriée en matière de soins d'obstétrique d'urgence et néonataux, ainsi qu'à une politique nationale et à des mécanismes de suivi insuffisants. 52 % des accouchements sont assistés par un personnel qualifié.
5. Le taux de prévalence de la contraception est de 2,8 % (0,7 % dans les zones rurales, et 2,9 % dans les zones urbaines). La faiblesse du taux est attribuée au manque de personnel formé et aux ruptures de stocks du fait de l'absence d'un système de gestion logistique des fournitures. On déplore également un manque d'information et de sensibilisations par rapport à la planification familiale.
6. La population est jeune avec 39,3 dans la tranche d'âge 0-14 ans. En 2010, l'âge moyen de la population était de 20,3 ans. L'âge médian avant le premier rapport sexuel est de 14 ans pour les filles. Les barrières socioculturelles et le manque d'information limitent l'accès des jeunes aux services de santé procréative. Le manque d'une politique et d'une stratégie spécifique afin d'identifier les besoins des jeunes constitue un frein à la disponibilité de tels services. Des données sur la santé procréative et sexuelle des jeunes sont nécessaires.
7. La question de l'égalité entre les sexes est un problème. Si les droits des femmes sont consacrés par la constitution ratifiée en 2011, la discrimination persiste. La représentation des femmes au sein des organes de décision est faible en raison de : a) la persistance de facteurs socioculturels discriminant les femmes; b) l'absence d'un code de la famille; c) le bas niveau d'éducation des femmes; et d) le manque de lois protectrices et de lois promouvant l'égalité des genres.
8. En ce qui concerne l'éducation, on observe une parité entre garçons et filles en ce qui concerne l'accès à l'enseignement primaire. Cependant, il en va tout autrement en ce qui concerne l'éducation secondaire et universitaire en raison du fort taux d'abandon des filles, ainsi qu'en raison de la prévalence des grossesses et des mariages précoces. Le programme proposé traite de ces questions.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

9. L'objectif du cinquième programme de pays du PNUAF 2008-2012 est d'aider à réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de la population en appuyant et mettant en œuvre une politique et un programme de développement dans les domaines du développement, de la santé procréative, et de l'égalité des sexes.

10. En ce qui concerne la population et le développement, on est parvenu à un renforcement des capacités nationales dans la collecte, le traitement, et l'analyse des données. Le programme appuie l'achèvement de la première enquête démographique et de santé en Guinée équatoriale, ainsi que la planification du quatrième recensement de la population. Ce dernier n'ayant pas été effectué du fait du manque de fonds. Des lacunes demeurent en ce qui concerne la publication et l'utilisation des données. Il faut également appuyer et fournir une assistance technique au gouvernement pour mobiliser des ressources afin d'effectuer le recensement.

11. En ce qui concerne l'égalité des sexes, le programme est en faveur de l'élaboration d'un projet de loi afin de protéger les droits des femmes et des enfants. Son adoption dépend encore du Parlement. Le gouvernement élabore également en ce moment un code des personnes et de la famille. En outre, le FNUAP aide le gouvernement à évaluer ses capacités institutionnelles. Il reste à mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités.

12. En ce qui concerne la santé maternelle et néonatale, le FNUAP a fourni une assistance technique au gouvernement afin qu'il élabore une feuille de route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile pour 2020. Ce document a servi de cadre analytique et de base au développement du programme actuel de santé procréative.

13. Néanmoins, la mise en œuvre en a été limitée tout d'abord à cause du manque de financement de la part de l'État, et du manque et de la qualité des ressources humaines. L'évaluation finale du dernier programme ne note pas de progrès substantiels en ce qui concerne les interventions auprès des jeunes, et fait part de la nécessité de se concentrer sur la jeunesse.

14. L'évaluation fait également part des observations suivantes : a) l'institut national de statistique créé juridiquement n'est pas encore opérationnel; b) divers départements gouvernementaux ne fournissent pas régulièrement les statistiques nécessaires à la constitution d'une base de données, et c) l'absence d'enquêtes sociodémographiques et économiques régulières du fait du manque de financement et de personnel technique formé, rend difficile une planification logique, un suivi et une évaluation conformes à une gestion axée sur les résultats. L'évaluation identifie un manque de contributions de contrepartie comme problème majeur.

## III. Programme proposé

15. Le gouvernement a formulé, avec la participation du FNUAP, le programme proposé dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement, et des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme tient compte des conclusions de l'évaluation finale du programme de pays, ainsi que des priorités de la feuille de route pour l'accélération de la réduction

de mortalité maternelle et néonatale en Guinée équatoriale, 2008-2025, et le plan de développement national économique et social 2020 pour la Guinée équatoriale.

16. Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif du nouveau plan stratégique du FNUAP qui consiste à parvenir à un accès universel à la santé sexuelle et reproductive, à promouvoir les droits génésiques, à réduire la mortalité maternelle et à accélérer la progression pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'objectif 5 (A et B) du Millénaire pour le développement.

17. Le programme se concentre sur la progression : a) de l'accès des femmes et des jeunes aux services de santé procréative; b) de l'égalité entre les sexes; et c) de la disponibilité de données.

18. Le programme est basé sur trois des huit objectifs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : a) la population, en particulier les femmes, les garçons, les filles, et les jeunes, jouissent d'une meilleure santé (objectif 4); b) le renforcement des capacités des institutions publiques pour promouvoir et défendre les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes (objectif 5); et c) la mise en place d'un système national de statistiques fournissant des données fiables et régulières pour le développement et le suivi d'une politique publique (objectif 6). Le programme proposé est en ligne avec le plan stratégique du FNUAP 2012-2013, et contribue aux catégories de résultats du plan stratégique suivantes.

#### *Santé maternelle et néonatale*

19. *Produit 1 : Renforcement des capacités pour l'obstétrique d'urgence et le soin des nouveau-nés.* Ce produit sera obtenu en fournissant une assistance technique pour : a) plaider en faveur d'une mobilisation des ressources afin de mettre en œuvre la feuille de route nationale pour réduire la mortalité maternelle et néonatale; b) renforcer les capacités du personnel en charge de l'obstétrique d'urgence et des soins néonataux; c) renforcer les mécanismes de coordination, de suivi, et d'évaluation; et d) renforcer les capacités afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes de santé procréative et sexuelle.

#### *Planification familiale*

20. *Produit 1 : Des systèmes nationaux renforcés pour la sécurité des produits d'hygiène procréative.* Ce produit sera obtenu en améliorant les capacités nationales en systèmes de gestion logistique pour prévenir les ruptures de stocks en créant de la demande en services de santé procréative, y compris la planification familiale.

#### *Services de santé pour les jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle*

21. *Produit 1 : Amélioration de la programmation des services essentiels de santé sexuelle et procréative à l'intention des adolescents et des jeunes marginalisés.* Aux fins de ce produit, le FNUAP appuiera : a) les capacités de développement pour les institutions nationales afin de développer les politiques et programmes pour les jeunes; b) une assistance pour élaborer une stratégie afin d'intégrer une éducation sexuelle en fonction de l'âge pour les filles, les garçons, et les jeunes au système scolaire; et c) le renforcement des structures en charge de l'information, l'éducation

et la communication afin de changer les comportements sur la base de la stratégie nationale de communication pour le développement de la jeunesse.

#### *Égalité entre les sexes et droits génésiques*

22. *Produit 1 : Renforcer les capacités nationales pour mettre en place des accords internationaux, une législation nationale, et des politiques venant à l'appui de l'égalité entre les sexes et des droits génésiques.* Ce produit sera obtenu grâce aux stratégies suivantes : a) des capacités institutionnelles de développement pour le ministère en charge de la promotion et de la protection des femmes; b) une aide technique pour amender les lois afférentes à la protection des femmes, y compris les code de la famille et des individus; et c) un plaidoyer à l'adresse du gouvernement et des institutions nationales, ainsi que le renforcement des capacités en faveur des organisations de la société civile afin de leur permettre d'influer sur l'égalité entre les sexes et les droits en matière de santé procréative.

#### *Disponibilité et analyse des données*

23. *Produit 1 : Capacités nationales renforcées pour produire, analyser, et publier des statistiques de grande qualité sur les dynamiques de la population, la jeunesse, l'égalité entre les sexes, et la santé procréative et sexuelle, y compris les situations humanitaires.* Ce produit sera obtenu en : a) renforçant les capacités pour le ministère de la Planification, du Développement économique et des Investissements publics afin de rendre opérationnel l'institut national de statistique, conjointement avec d'autres ministères concernés; b) fournissant un support technique au ministère de la Planification, du Développement économique et des Investissements publics pour qu'il planifie et conduise le quatrième recensement de la population et des habitations, qu'il analyse et publie les résultats, et qu'il offre un appui pour la conduite de la deuxième enquête sur la démographie et la santé; et, c) en fournissant un support technique afin d'aider à élaborer des stratégies pour sensibiliser par rapport à l'importance des indicateurs sociodémographiques pour le développement de la planification, du suivi, et de l'évaluation.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

24. La modalité d'exécution pour le sixième programme de pays est l'exécution nationale conformément aux procédures du FNUAP. Le financement du programme provient également de fonds du gouvernement pour le PNUAD 2013-2017.

25. Le FNUAP développera un plan pour mobiliser des ressources. Le plan se concentrera sur les ressources disponibles grâce au budget du gouvernement et à l'appui de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

26. Le ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie coordonnera la mise en œuvre du programme conjointement avec quatre ministères concernés : le ministère de la santé et du bien-être social, le ministère de la Planification, du Développement économique et des Investissements publics, le ministère des affaires sociales et de la promotion des femmes, et le ministère de l'information et du tourisme. Des organisations de la société civile seront également partie prenante dans l'exécution du programme.

27. Les partenaires tiendront quatre rencontres de la commission de contrôle au cours de l'année pour examiner et évaluer l'exécution du projet conformément aux directives et procédures et dans le cadre du FNUAP, en appliquant les principes de la gestion axée sur les résultats et le cadre des objectifs du programme. Le FNUAP et le gouvernement développeront et mettront en œuvre un plan d'évaluation et de suivi.

28. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, reprogrammer les activités, en particulier les mesures de sauvetage pour mieux répondre aux problèmes nouveaux. Le bureau de pays respectera les normes minimales de sécurité opérationnelle.

29. Le Bureau régional pour l'Afrique du FNUAP et les divisions au siège fourniront l'assistance technique nécessaire. Cette assistance technique viendra en complément de celles apportée par des consultants nationaux et internationaux. L'espagnol étant l'une des langues officielles du pays, le bureau de pays du FNUAP sollicitera également l'appui technique de la région Amérique latine.

30. Le bureau de pays du FNUAP en Guinée équatoriale comprend des fonctions de gestion et de développement effectif financées par le budget institutionnel du FNUAP. Le FNUAP allouera des ressources du programme au personnel qui fournit les compétences techniques et relatives au programme ainsi que l'appui nécessaire à sa mise en œuvre. Au début du programme, le FNUAP évaluera la situation du personnel. Du personnel supplémentaire sera recruté le cas échéant.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée équatoriale

**Priorités nationales :** a) améliorer le bien-être socioéconomique et culturel de la population; b) augmenter la bonne gouvernance; et c) promouvoir un environnement durable

**Produit 4 du PNUAD :** La population, en particulier les femmes, les garçons, les filles, et les jeunes, jouissent d'une meilleure santé.

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p><b>Santé maternelle et néonatale</b></p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de mortalité maternelle</li> <li>• Repère : 352 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (1994);</li> <li>• Objectif : en fonction de l'analyse des données de l'enquête démographique et de santé avant la mi-2012</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> Renforcement des capacités nationales pour l'obstétrique d'urgence et les soins aux nouveau-nés</p>	<p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement public pour la feuille de route afin de réduire la mortalité maternelle et infantile</li> <li>• Repère : 0 francs CFA en 2011;</li> <li>• Objectif : 2 millions de francs CFA (2017)</li> <li>• Pourcentage de districts de santé proposant des soins d'obstétrique d'urgence et néonataux</li> <li>• Repères : 0% (2011); Objectif : 100% (2017)</li> </ul>	<p>Ministère de la santé et du bien-être social;</p> <p>Ministère de l'information et du tourisme</p> <p>Agence cubaine de coopération, Fundación para el Desarrollo de la Enfermería (FUDEN);</p> <p>Jhpiego (anciennement Johns Hopkins Program for International Education in Gynecology and Obstetrics);</p> <p>Federación Española De Religiosas Sociosanitarias (FERS);</p> <p>UNICEF; Organisation mondiale de la Santé</p>	<p>5,9 millions de dollars (0,9 millions de dollars sur ressources ordinaires et 5 millions de dollars sur autres ressources)</p>

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p><b>Planification familiale</b></p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de prévalence de la contraception</li> <li>• Repère : 2,8 % (1994);</li> <li>• Objectif : en fonction de l'analyse des données de l'enquête démographique et de santé avant la mi-2012</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> Systèmes nationaux renforcés pour la sécurité des produits d'hygiène procréative</p>	<p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de personnel national dans les établissements de santé formé à la gestion de la logistique</li> <li>• Repère : 57% (2005); Objectif : 100% (2017)</li> </ul>		0,8 millions de dollars sur ressources ordinaires
<p><b>Santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle</b></p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie nationale d'une éducation sexuelle à l'école.</li> <li>• Repère : pas mise en place;</li> <li>• Objectif : mise en place</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> Amélioration de la programmation des services essentiels de santé sexuelle et procréative à l'intention des adolescents et des jeunes marginalisés</p>	<p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques pour les jeunes élaborées et mises en œuvre par le gouvernement</li> <li>• Repère : 0; Objectif : 1</li> <li>• Elaboration d'un programme axé sur la santé procréative et sexuelle des jeunes</li> <li>• Repère : 0; Objectif : 1 (2017)</li> </ul>		0,8 millions de dollars sur ressources ordinaires



**Priorités nationales** : a) améliorer le bien-être socioéconomique et culturel de la population; b) augmenter la bonne gouvernance; et c) promouvoir un environnement durable

**Produit 5 du PNUAD** : renforcer les capacités des institutions publiques pour promouvoir et défendre les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p><b>Égalité entre les sexes et droits génésiques</b></p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes au Parlement</li> </ul> <p><b>Repère</b> : 10% (2009);</p> <p><b>Objectif</b> : 50% en 2017</p>	<p><b>Produit 1</b> : Renforcer les capacités nationales pour mettre en place des accords internationaux, une législation nationale, et des politiques venant à l'appui de l'égalité entre les sexes et des droits génésiques</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Code de la famille approuvé et promulgué</li> <li>Repère : un projet de loi a été élaboré;</li> <li>Objectif : Code promulgué (2015)</li> <li>Loi sur la violence fondée sur le sexe approuvée</li> <li>Repère : aucune loi n'existe;</li> <li>Objectif : La loi est approuvée et promulguée pour 2014</li> <li>Nombre de structures fonctionnelles pour la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité des sexes au niveau provincial</li> <li>Repère : 2; objectif : 7</li> </ul>	<p>Ministère des affaires sociales et de la promotion des femmes; ministère de la justice, des affaires religieuses, et des institutions pénitentiaires; Commission nationale des droits de l'homme; Bureau du Premier Ministre;</p> <p>Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>1,9 million de dollars (1,25 million de dollars sur ressources ordinaires et 0,7 million de dollars sur autres ressources)</p>

**Priorités nationales :** a) améliorer le bien-être socioéconomique et culturel de la population; b) augmenter la bonne gouvernance; et c) promouvoir un environnement durable

**Produit 6 du PNUAD :** un système national de statistiques est en place fournissant des données fiables et périodiques pour le développement et le suivi de la politique publique

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p><b>Disponibilité et analyse des données</b></p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité régulière de statistiques ventilées par âge, sexe et résidence</li> </ul> <p>Pourcentage de femmes au Parlement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repère : non disponible;</li> </ul> <p><b>Objectif :</b> disponible pour 2017</p>	<p><b>Produit 1 :</b> Capacités nationales renforcées pour produire, analyser, et publier des statistiques de grande qualité sur les dynamiques de la population, la jeunesse, l'égalité entre les sexes, et la santé procréative et sexuelle, y compris les situations humanitaires</p>	<p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Institut national de statistique opérationnel</li> </ul> <p>Repère : non opérationnel;</p> <p>Objectif : opérationnel pour 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système national de statistiques fournit une information mise à jour, fiable, et accessible</li> <li>• Repère : données mises à jour et fiable non fournies;</li> <li>• Objectif : données mises à jour et fiables dans le système</li> <li>• Recensement de la population et des logements entrepris</li> <li>• Repère : le dernier recensement entrepris en 2001;</li> <li>• Objectif : recensement entrepris pour 2017</li> <li>• Monographies statistiques par secteur en place</li> </ul> <p>Repère : 1; Objectif : 4 pour 2017</p>	<p>Ministères concernés (agriculture, éducation, santé, travail);</p> <p>Ministère de l'économie; ministère de la planification;</p> <p>Département du Trésor</p> <p>Banque africaine de développement; FAO; Banque mondiale</p>	<p>9,6 millions de dollars</p> <p>0,5 million de dollars sur ressources ordinaires et</p> <p>9,1 millions de dollars sur autres ressources)</p> <hr/> <p>Total pour le programme de coordination et l'assistance :</p> <p>0,75 million de dollars sur ressources ordinaires</p>